

Communiqué du Syndicat des Avocats de France - Section d'EVRY

Contre l'action aux fins d'expulsion des sans-papiers de l'église de Massy

Les avocats membres de la section du SAF de l'ESSONNE ont accepté de prendre en charge collectivement la défense des 506 personnes qui, depuis le 21 avril 2007, ont décidé de faire de l'église ST PAUL de MASSY, sise 61 rue des Canadiens le symbole de leur lutte concernant la régularisation de leurs situations administratives.

Le 12 Septembre 2007, l'Association Diocésaine d'EVRY a déposé une requête afin d'être autorisée à assigner en référé d'heure à heure les prétendus occupants de l'église. Le Président du Tribunal de Grande Instance d'EVRY a autorisé cette procédure et fixé la première audience au 18 Septembre suivant. A notre demande, justifiée par le besoin d'organiser la défense de manière contradictoire et dans des délais raisonnables, cette affaire a été renvoyée pour être plaidée le 28 septembre 2007 à 9 heures 30.

Nous demandons au Président du TGI d'EVRY qui statuera sur cette demande:

- de **constater la nullité** de la procédure qui lui est soumise : la requête initiale et les assignations qui ont été délivrées ne respectent pas les dispositions du code de procédure civile ; dispositions qui constituent des garanties essentielles des droits fondamentaux et libertés individuelles auxquels une bonne justice ne peut renoncer;
- de **déclarer irrecevable** l'Association Diocésaine d'EVRY en raison de l'absence de justificatif du pouvoir de ses représentants légaux ainsi l'absence de preuve de son droit de propriété sur le lieux prétendument occupé ce qui constitue un obstacle incontournable à sa demande;
- et **à titre subsidiaire, de rejeter** l'ensemble des demandes formulées par l'Association Diocésaine d'EVRY car celles-ci ne sont pas fondées : l'identification des personnes qui occuperaient les lieux n'est pas faite et le caractère mensonger des désordres incriminés est prouvé à la seule lecture du constat d'huissier !

Fait à EVRY le 27 septembre 2007

Pour le collectif des avocats,

La présidente de la section du SAF de l'ESSONNE,
Julie BONNIER HAMON

Contact : julie-bonnier@wanadoo.fr